

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1822

28 août 2007

SOMMAIRE

Agence Luxembourgeoise Antidopage ...	87456	Jumbio S.A.	87455
Argos Soditic Partners S.A.	87454	Kellogg Group S.à r.l.	87441
Atlas Investment Company 2 S.à r.l.	87410	Kronen Investments S.A.	87423
Babcock & Brown Retail Portfolio 1, S.à r.l.	87426	LBREP III CBC S.à r.l.	87441
BAUSPARKASSE SCHWAEBISCH HALL		Merscheid Properties s.à.r.l.	87427
AG Niederlassung Luxemburg	87425	Moorfield Real Estate Fund Luxembourg Finance	87439
BF Partecipazioni S.à.r.l.	87440	Multilux Media S.A.	87456
BSI-Multinvest Sicav	87425	Munimmo	87417
EPX International S.A.	87439	N.E.S. Investments S.A.	87423
Euro International Reinsurance S.A.	87424	OCM Luxembourg OPPS Debt Invest- ments S.à r.l.	87447
European Free Media S.A.	87439	Osmantus Sàrl	87447
Eurov Company S.A.	87440	PHR Investments Sàrl	87424
FEN-Portfolio Holding S.A.	87441	Quality & Reliability International SA ...	87440
FL Selenia Luxco	87439	Rockdale S.A.	87422
Fortitudo S.A.	87416	Suez LNG Trading S.A.	87418
G.B.U.-Gesellschaft für Beratung und Un- ternehmensentwicklung S.A.	87422	Tasselot S.A.	87427
Grandamo S.à r.l.	87425	Technoland II Holdings S.à r.l.	87424
Industri Kapital Luxembourg S.à r.l.	87427	Townsend Investment III S.à r.l.	87422
Iteq Management Company S.A.	87426	Westbrook S.A.	87427
Jasperus	87431		

Atlas Investment Company 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.807.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of June.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MALTA LUXEMBOURG HOLDINGS LTD., a company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at 85, St. John Street, VLT 1165 Valletta, Malta;

here represented by Carole Combe, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Malta on 13th June 2007.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of ATLAS INVESTMENT COMPANY 2 S.à r.l. (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in the Grand Duchy of Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnerships and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at 18,000 (eighteen thousand) United States dollars (USD), represented by 18,000 (eighteen thousand) shares having each a nominal value of one (1) USD.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

MALTA LUXEMBOURG HOLDINGS LTD., prenamed eighteen thousand shares	18,000
Total: eighteen thousand shares	18,000

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of 18,000 (eighteen thousand) USD is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2007.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately € 1,800.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 3. The meeting appoints as manager(s) of the Company for a period of six years ending on the date of the annual general meeting of shareholders to be held in 2013:

- Mr Henry Kelly, self-employed, rue J-P Lanter, 4, L-5943 Itzig, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Bodo Demisch, Managing Director, rue Nicolas Greddt, 16, L-1641 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Rolf Meinders, self-employed, Am Wald 9, D-26605 Aurich, Germany;

2. the registered office is established at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;

3. In accordance with the prospectus of ATLAS SICAV-FIS, a fonds d'investissement spécialisé established as a société d'investissement à capital variable incorporated in the form of a société anonyme under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, the following is appointed as external auditor for a period ending on the next annual general meeting of the shareholders:

ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., with its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the person appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le quatorze juin

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MALTA LUXEMBOURG HOLDINGS LTD., une société de droit maltais, avec siège social à 85, St. John Street, VLT 1165 La Valette, Malte;

ici représenté par Carole Combe, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Malte le 13 juin 2007.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er} . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de ATLAS INVESTMENT COMPANY 2 S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, de véhicules d'investissement de tout type (y compris des limited partnerships et structures similaires), qui ont notamment comme objet principal l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location, de propriétés immobilières.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société

faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 18.000 USD (dix-huit mille dollars américains), représenté par 18.000 (dix-huit mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 (un) USD chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants,

les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

MALTA LUXEMBOURG HOLDINGS LTD., susmentionné, dix-huit mille parts sociales; 18.000

Total: dix-huit mille parts sociales 18.000

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 18.000 (dix-huit mille) USD se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Évaluation ses frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 1.800 €.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3. Sont nommés gérants pour une durée de six années prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle des Associés à tenir en 2013:

- M. Henry Kelly, indépendant, rue J-P Lanter, 4, L-5943 Itzig, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Bodo Demisch, Administrateur Délégué, rue Nicolas Greder, 16, L-1641 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Rolf Meinders, indépendant, Am Wald 9, D-26605 Aurich, Allemagne;

2. le siège social de la société est établi à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; et

3. Conformément aux termes du prospectus de ATLAS SICAV-FIS, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé organisée sous la forme d'une société anonyme de droit Luxembourgeois, ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., dont le siège social est établi au 7, Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé réviseur d'entreprises de la Société pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Combe, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007. Relation: LAC / 2007 / 14324. — Reçu 135,30 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007087263/212/378.

(070097015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Fortitudo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 79.489.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087157/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07902. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Munimmo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 32.835.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame France Dautrement-Munhowen, retraitée, résidant à L-1311 Luxembourg, 17, boulevard Marcel Cahen, ici représentée par Monsieur Raymond Munhowen, résidant à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 12 juin 2007,
2. Monsieur Roland Munhowen, industriel, résidant à L-6150 Altlinster, 1, rue des Près,
3. Monsieur Raymond Munhowen, agent commercial, résidant à L-8036 Strassen, 20, Cité Oricher Hoel,
4. Monsieur Paul Munhowen, indépendant, résidant à L-8077 Bertrange, 247, route de Luxembourg,
5. Madame Denise Nuss-Munhowen, sans état particulier, résidant à L-4390 Pontpierre, 63, rue de l'Europe, ici représentée par Monsieur Raymond Munhowen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 12 juin 2007,
6. Monsieur Jean-Claude Munhowen, commerçant, résidant à L-2514 Luxembourg, 27, rue J.P. Sauvage,
7. Madame Ursula Wagner, retraité, demeurant à L-1670 Senningerberg, 30, um Charly, ici représentée par Monsieur Raymond Munhowen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 12 juin 2007.

Les procurations sus-mentionnées, signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée MUNIMMO (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-2529 Howald, 30, rue des Scillas, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32.835, constituée suivant acte notarié en date du 22 janvier 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 273 du 9 août 1990, dont statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé, en date du 12 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 229 du 4 mars 2003, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prononce la dissolution de la Société et sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Messieurs Roland et Raymond Munhowen sont nommés liquidateurs de la Société.

En cette qualité, ils déclarent que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et que tous les actifs sont transférés aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Les associés déclarent qu'ils répondront personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes.

Troisième résolution

Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.

Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Munhowen, R. Munhowen, P. Munhowen, J.-C. Munhowen, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007. LAC/2007/13595. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007087158/7241/52.

(070097449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Suez LNG Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.242.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SUEZ LNG TRADING S.A. ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté,

constituée sous la dénomination de TRACTEBEL LNG FINANCE S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 590 du 16 avril 2002.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné 19 juin 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1777 du 22 septembre 2006

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 85.242,

L'assemblée est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Madame Natacha Steuermann, juriste, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Estelle Matera, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Dominique Leonard, avocat, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de son montant actuel de cinq millions trente-cinq mille trente US dollars (5.035.030,- USD) représenté par cent quarante-trois mille huit cent cinquante-huit (143.858) actions avec une valeur nominale de trente-cinq US dollars (35,- USD) à un montant de dix millions trente-cinq mille soixante US Dollars (10.035.060,- USD) par l'émission de cent quarante deux mille huit cent cinquante-huit (142.858) actions nouvelles d'une valeur de trente-cinq US dollars (35,- USD) chacune.

2. Libération et souscription;

3. Renouveler le capital autorisé;

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

5. Adaptation des statuts aux différents changements de lois;

6. Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de son montant actuel de cinq millions trente-cinq mille trente US dollars (5.035.030,- USD) représenté par cent quarante-trois mille huit cent cinquante-huit (143.858) actions avec une valeur nominale de trente-cinq US dollars (35,- USD) à un montant de dix millions trente-cinq mille soixante US Dollars (10.035.060,- USD) par l'émission de cent quarante deux mille huit cent cinquante-huit (142.858) actions nouvelles d'une valeur de trente-cinq US dollars (35,- USD) chacune.

Deuxième résolution

Libération et Souscription

Ensuite, est intervenue la société anonyme de droit belge, SUEZ-TRACTEBEL ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 1, Place du Trône,

ici représentée par Maître Dominique Leonard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, sur base d'une procuration donnée sous seing privé, à Bruxelles, le 28 juin 2007.

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du souscripteur et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes,

qui déclare souscrire au nom du souscripteur les cent quarante deux mille huit cent cinquante-huit (142.858) actions nouvelles d'une valeur de trente-cinq US dollars (35,- USD) chacune pour la somme de cinq millions trente euros (5.000.030,- EUR).

Le paiement en espèces de l'augmentation de capital a été effectuée et le montant total de cinq millions trente euros (5.000.030,- EUR) est à la libre disposition de la société, tel qu'il a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide après avoir entendu le rapport motivé du Conseil d'Administration, prévu par l'article 32-3.5 sur la loi sur les sociétés commerciales, de renouveler le capital autorisé pour une nouvelle période de cinq ans et en conséquence de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à dix millions trente-cinq mille soixante US Dollars (10.035.060,- USD) représenté par deux cent quatre-vingt-six mille sept cent seize (286.716) actions avec une valeur nominale de trente-cinq US Dollars (35,- USD) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à vingt-cinq millions trente-cinq mille US-Dollars (25.035.000,- USD), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de trente-cinq US-Dollars (35,- US-Dollars) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission des actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'assemblée ayant renouvelé le capital autorisé et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts de la société aux différents changements de loi et en conséquence de modifier, le premier paragraphe de l'article 7, l'article 11 et 16 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7. 1^{er} paragraphe.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.»

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à environ 53.250,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Le présent acte rédigé en langue française est suivi d'une traduction allemande. En cas de divergences entre le texte français et le texte allemand, le texte français primera.

Suit la traduction en langue allemande:

Im Jahre zweitausendsieben, den neunundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Versammelte sich die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft SUEZ LNG TRADING S.A. mit Sitz in L-1930 Luxemburg, 76, avenue de la Liberté,

gegründet unter dem Namen von TRACTEBEL LNG FINANCE S.A. gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 20. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 590 du 16 avril 2002.

Die Satzung der Gesellschaft (die Satzung) wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 19. Juni 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1777 vom 22. September 2006

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 85.242.

Die Versammlung wurde eröffnet um 10.15 Uhr unter dem Vorsitz von Dame Natacha Steuermann, Juristin, berufsansässig in L-1142 Luxemburg,

welche zum Schriftführer bestimmt Dame Estelle Matera, Privatbeamtin, berufsansässig in L-1142 Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Dominique Leonard, Anwalt, berufsansässig in L-1142 Luxemburg.

Nachdem das Büro der Versammlung wie obenerwähnt zusammengestellt worden ist, erklärte der Vorsitzende und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I.- Die gegenwärtige Versammlung folgende Tagesordnung hat:

Tagesordnung:

1. Aufstockung des Gesellschaftskapitals von dem aktuellen Betrag von fünf Millionen fünfunddreissigtausenddreissig US-Dollars (5.035.030,- USD) eingeteilt in hundertdreihundertvierzigtausendachtundfünfzig (143.858) Aktien mit einem Nennwert von fünfunddreissig US-Dollar (35,- USD) pro Aktie auf die Summe von zehn Millionen fünfunddreissigtausendsechzig US Dollars (10.035.060,- USD) durch Ausgabe von hundertzweiundvierzigtausendachtundfünfzig (142.858) Aktien mit einem Nennwert von fünfunddreissig US Dollar (35,- USD).

2. Zeichnung und Einzahlung.

3. Erneuerung des genehmigten Kapitals.

4. Abänderung von Artikel 5 der Satzung.

5. Anpassung der Satzung durch die verschiedenen Gesetzesabänderungen.

6. Verschiedenes.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Anzahl der von den Aktionären innegehaltenen Aktien sind auf einer Präsenzliste angeführt, welche, nach Unterzeichnung durch die Aktionäre oder ihre Bevollmächtigten sowie durch die Mitglieder des Büros der Versammlung, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, bleiben, nach gehöriger ne varietur Paraphierung durch die Mitglieder des Büros und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben.

III: Aus der erwähnten Präsenzliste geht hervor, dass alle Aktien bei gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind, und dass die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

Nach erfolgter Beratung nimmt die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst das Kapital von seinem aktuellen Betrag von fünf Millionen fünfunddreissigtausenddreissig US-Dollars (5.035.030,-USD) eingeteilt in hundertdreihundertvierzigtausendachtundfünfzig (143.858) Aktien mit einem Nennwert von fünfunddreissig US-Dollar (35,- USD) pro Aktie auf die Summe von Zehn Millionen fünfunddreissigtausendsechzig US Dollars (10.035.060,- USD) aufzustocken, durch Ausgabe von einhundertzweiundvierzigtausendachtundfünfzig (142.858) Aktien mit einem Nennwert von fünfunddreissig US Dollar (35,- USD).

Zweiter Beschluss

Zeichnung und Einzahlung

Als dann ist die Aktiengesellschaft belgischen Rechts SUEZ-TRACTEBEL, mit Sitz B-1000 Bruxelles, 1, place du Trône erschienen,

hier vertreten durch Maître Dominique Leonard, Anwalt, berufsansässig in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Brüssel, am 28. Juni 2007,

welche, nach gehöriger ne varietur Paraphierung, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden, welcher Bevollmächtigte namens der Vollmachtgeberin erklärt die einhundertzweiundvierzigtausendachthundertachtundfünfzig (142.858) neugeschaffenen Aktien mit einem Nennwert von fünfunddreissig US Dollar (35,- USD) für die Summe von fünf Millionen dreissig Euro (5.000.030,- EUR) zu zeichnen.

Die Einzahlung in bar der Kapitalaufstockung in Höhe von fünf Millionen dreissig Euro (5.000.030,- EUR) erfolgte vollständig, so dass ab sofort der Gesellschaft der Betrag von fünf Millionen dreissig Euro (5.000.030,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Dritter Beschluss

Die Versammlung entscheidet nach Anhörung des Berichtes erstellt vom Verwaltungsrat, wie dieser von Artikel 32-3.5 im Gesetz über Handelsgesellschaften vorgesehen ist, das genehmigte Kapital für eine Dauer von fünf Jahren zu erneuern und als Konsequenz Artikel 5 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 5.** Das gezeichnete Kapital beträgt zehn Millionen fünfunddreissigtausendsechzig US Dollars (10.035.060,- USD) eingeteilt in zweihundertsechundachtzigtausendsiebenhundertsechzehn (286.716) Aktien mit einem Nennwert von fünfunddreissig US-Dollar (35,-USD) pro Aktie.

Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien.

Die Gesellschaft kann, in dem Masse und zu den Bedingungen die das Gesetz erlaubt, ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Genehmigtes Kapital

Das Gesellschaftskapital kann von seinem derzeitigem Betrag auf fünfundzwanzig Millionen fünfunddreissigtausend US-DOLLAR (25.035.000,-USD) aufgestockt werden, vermittels Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien mit einem Nennwert von fünfunddreissig US-DOLLAR (35,-USD) pro Aktie, mit den gleichen Rechten und Vorteilen wie die bestehenden Aktien.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt und beauftragt:

- diese Kapitalerhöhung durchzuführen, in einer oder mehreren Auflagen, durch Ausgabe von neuen Aktien welche vermittels Bargeldeinlagen, Sacheinlagen oder Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung der jährlichen Generalversammlung, durch Einverleibung von Gewinnen oder Rücklagen einzuzahlen sind;
- den Ort und Zeitpunkt für die Ausgabe oder die aufeinander folgenden Ausgaben, den Emissionskurs, die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen für die Ausgabe der neuen Aktien festzulegen;
- das Vorzugsrecht der Aktionäre betreffend die Ausgabe der neuen Aktien im Rahmen des genehmigten Kapitals aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung gilt für eine Dauer von fünf Jahren ab dem Datum der Erneuerung des genehmigten Kapitals und kann bezüglich der bis dahin vom Verwaltungsrat noch nicht ausgegebenen Aktien des genehmigten Kapitals durch eine Hauptversammlung der Aktionäre verlängert werden.

Nach jeder durchgeführten und ordnungsgemäss beurkundeten Kapitalerhöhung gilt der erste Absatz dieses Artikels so abgeändert, dass er der Erhöhung entspricht; diese Abänderung wird durch den Verwaltungsrat oder einer von ihm zu diesem Zweck beauftragten Person, notariell beurkundet.»

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Satzung den Gesetzesabänderungen anzupassen und somit der ersten Absatz von Artikel 7 sowie Artikel 11 und 16 der Satzung abzuändern um ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 7. 1ster Absatz.** Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden wählen. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden, wird das Verwaltungsratsmitglied welches zu diesem Zweck von den anwesenden Mitgliedern ernannt wird, ihn ersetzen.»

« **Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur Erledigung der täglichen Geschäftsführung ganz oder teilweise an Verwaltungsratsmitglieder oder Drittpersonen übertragen welche nicht Aktionäre sein müssen.»

« **Art. 16.** Eine aussergewöhnliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Sie muss einberufen werden falls eine schriftliche Anfrage von Aktionären welche wenigstens ein Zehntel (1/10) des Kapitals vertreten vorliegt.»

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 11.00 Uhr.

Abschätzung der Kosten

Die Parteien schätzen die Kosten, Auslagen, Honorare und alle sonstigen Lasten, welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger anfallen, ab auf 53.250,- EUR.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Der gegenwärtigen Urkunde in französischer Sprache abgefasst folgt eine Übersetzung in deutsch. Im Falle der Abweichung zwischen dem französischen und dem deutschen Text, ist der französische Text massgebend.

Gezeichnet: N. Steuermann, E. Matera, D. Leonard, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, Relation: LAC/2007/15885. — Reçu 37.023,55 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 11 juillet 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007085296/206/222.

(070094864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Townsend Investment III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.726.

Par résolution signée en date du 27 avril 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Frank-Matthias Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 31 mai 2007.

- Nomination de Monsieur Ekkehart Kessel, avec adresse au 86, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 31 mai 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085462/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04967. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

G.B.U.-Gesellschaft für Beratung und Unternehmensentwicklung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 82.887.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007085474/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07266. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Rockdale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 70.898.

Constituée par-devant M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 1999, acte publié au Mémorial C no 764 du 14 octobre 1999, modifiée par-devant le M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 janvier 2002, acte publié au Mémorial C no 779 du 23 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROCKDALE S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007085792/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06141. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

N.E.S. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.984.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 décembre 2004, acte publié au Mémorial C no 296 du 4 avril 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Pour N.E.S INVESTMENTS S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007085793/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06142. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Kronen Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 113.352.

Constituée par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no. 716 du 7 avril 2006.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2007

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société KRONEN INVESTMENTS S.A., tenue au siège social en date du 28 juin 2007, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1 ° Acceptation de la démission des trois membres du conseil d'administration:

- ANTAR INVEST S.A., avec siège social à 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, administrateur;
- NATURWERK S.A., avec siège social à 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, administrateur;
- SOLERO S.A., avec siège social à 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, administrateur.

2 ° Nomination de trois nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Marc Liesch, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl,
- Madame Andrea Thielenhaus, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl,
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

3 ° Transfert du siège social vers 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

4 ° Acceptation de la démission du commissaire aux comptes UHY FIBETRUST S.à.r.l. avec siège social à 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

5 ° Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

AUTONOME DE REVISION S.civ., avec siège social à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KRONEN INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007085865/6449/30.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06846. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

PHR Investments Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 115.557.

Il résulte de la décision des associés en date du 20.06.2007 de la société PHR INVESTMENTS S.à r.l. que les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Election de nouveau Gérant pour une durée illimitée à partir du 20 juin 2007:

Wim Rits, ayant pour adresse professionnelle, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission de Gérant suivant:

Patrick van Denzen, ayant pour adresse professionnelle, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHR INVESTMENTS S.à r.l.

F. W.J.J. Welman

Administrateur

Référence de publication: 2007086288/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04354. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Technoland II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 93.380.

Il résulte de la décision des associés en date du 20 juin 2007 de la société TECHNOLAND II HOLDINGS S.à r.l. que les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Election de nouveau Gérant pour une durée illimitée à partir du 20 juin 2007:

Wim Rits, ayant pour adresse professionnelle, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission de Gérant suivant:

Patrick van Denzen, ayant pour adresse professionnelle, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TECHNOLAND II HOLDINGS S.à.R.L.

F. W. J. J. Welman

Gérant

Référence de publication: 2007086289/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04355. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Euro International Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.459.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Mr D. Stenzel
Directeur Délégué

Référence de publication: 2007087138/2458/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07959. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Grandamo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 42.493.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087122/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08161. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

BAUSPARKASSE SCHWAEBISCH HALL AG Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 36.984.

Die Bilanz am 31. Dezember 2006 wurde beim Registre de commerce et des sociétés von Luxemburg hinterlegt.

Zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAUSPARKASSE SCHWAEBISCH HALL AG NIEDERLASSUNG LUXEMBURG

T. Mainz

Geschäftsführer

Référence de publication: 2007087140/2742/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09168. - Reçu 157 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

BSI-Multinvest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.740.

Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée Générale Annuelle du 7 mai 2007

* Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008:

- M. Andrea Fincato

- M. Christian Ferry

* Sont élus au Conseil d'Administration à partir du 7 mai 2007 pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008:

- M. Luca de Biasi, Via Magatti, 2 CH-6901 Lugano, Suisse

- M. Stefano Ambrogio, Via Magatti, 2 CH-6901 Lugano, Suisse

* ERNST & YOUNG est renommée comme commissaire aux comptes pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de l'année 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.
 Pour BSI-MULTINVEST SICAV
 UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
 M. Dinklage / A. Trappendreher
 Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2007085134/1670/26.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09058. - Reçu 102 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Iteq Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.198.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 novembre 2006

Les mandats de Carlo Tavormina, Marc Muller et Pascale Loewen, Administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, Commissaire aux Comptes sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 se compose comme suit:

- Carlo Tavormina, dottore commercialistico, demeurant professionnellement à via della Guastalla, 5, I-20122 Milano
- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
 ITEQ MANAGEMENT COMPANY S.A.
 Signature
 Un mandataire

Référence de publication: 2007085502/717/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04629. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Babcock & Brown Retail Portfolio 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 112.540.

—
 EXTRAIT

Conformément à un acte notarié du 21 novembre 2006 dressé par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, la dénomination sociale de l'associé unique de la Société a été transformée de BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS 5, S.à r.l. en BABCOCK & BROWN EUROPEAN RETAIL FUND 5, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BABCOCK & BROWN RETAIL PORTFOLIO 1, S.à r.l.
 Signature
 Un Mandataire

Référence de publication: 2007085501/2460/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG06066. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Tasselot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 78.664.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 45648 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007086196/211/11.

(070095337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Westbrook S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 37.754.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007087144/2193/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07119. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Merscheid Properties s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9165 Merscheid, 28, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 118.528.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternarch, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087148/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07945. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Industri Kapital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.390.525,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 98.911.

In the year two thousand seven, on the twenty-fifth of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

1. INDUSTRI KAPITAL EUROPA B.V., a company duly incorporated under the laws of The Netherlands and having its registered office in Claude Debussylaan 44, 1082 MD Amsterdam, The Netherlands;
2. BRIALMONT AB, having its registered office at Cardellgatan 3, 11436 Stockholm, Sweden;
3. KALEXA FÖRVALTNING AB, having its registered office at Odenvagen 18, 13338 Saltsjobaden, Sweden;
4. MIKAROS AB, having its registered office at Osterangsvagen 46B, 18247 Enebyberg, Sweden;
5. Mr Christopher Masek, residing at 3, Palace Gat, Flat 4, W855L5LS, London, United Kingdom;
6. Mr Mads Ryum Larsen, residing at 41, Bradbourne Street, London, SW6 3TF, United Kingdom;
7. SoMaLo AB, having its registered office at Grönviksvägen 141, 167 76 Bromma, Sweden;
8. Mr James Yates, residing at 20, Onslow Avenue, Richmond, TW10 6QB, United Kingdom;
9. RICKS HOLDING LIMITED, having its registered office at Libra Tower, 23, Olympian Street, 3605 Limassol;

10. Mr Kristiaan Nieuwenburg, residing at 92, Ifield Road, London, SW10 9AD, United Kingdom;

11. MAJA VERMÖGENSVERWALTUNGSGESELLSCHAFT GmbH, having its registered office at Parklee, D-9620144 Hamburg;

12. INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG Sàrl, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

13. INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG II Sàrl, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Here represented by Mr Yann Hilpert, lawyer, residing in Luxembourg, acting by virtue of thirteen proxies given in May 2007.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

That they are the actual shareholders of INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG Sàrl, a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the notary public Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on December 31st, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 316 of March 19th, 2004, the articles of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 9 May 2007, not yet published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

All this having been declared, the appearing parties, holding 100% of the share capital of INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG Sàrl, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred five thousand one hundred twenty five Euros (EUR 105,125.-) in order to raise it from its current amount of three million three hundred seventy five thousand six hundred twenty five Euros (EUR 3,375,625.-) to three million four hundred eighty thousand seven hundred fifty Euros (EUR 3,480,750.-) by the issuance of:

- eight hundred forty-one (841) Class E Preference Shares,
- eight hundred forty-one (841) Class F Preference Shares,
- eight hundred forty-one (841) Class G Preference Shares,
- eight hundred forty-one (841) Class H Preference Shares,
- eight hundred forty-one (841) Class I Preference Shares,

to be fully paid up at par value, together with a share premium of EUR 396.31629 per share, i.e. an aggregate share premium of one million six hundred sixty six thousand five hundred ten Euros (EUR 1,666,510.-), each share vested with the same rights and obligations as the existing preferential shares (the «New Shares»);

2. Subscription of the New Shares by INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG II Sàrl, having its registered office in 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg and full payment of these shares by contribution in cash;

3. Reduction of the share capital of the Company by an amount of one million ninety thousand two hundred twenty five Euros (EUR 1,090,225.-) in order to bring it from its current amount of three million four hundred eighty thousand seven hundred fifty Euros (EUR 3,480,750.-) to two million three hundred ninety thousand five hundred twenty-five Euros (EUR 2,390,525.-) by cancellation of forty-three thousand six hundred nine (43,609) ordinary class A shares held by the Company;

4. Modification of the provisions of Article 7.1 (Subscribed and paid Up Share Capital) of the articles of association of the Company as a result of the capital reduction and of the capital increase;

5. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the Company's subscribed share capital by an amount of one hundred five thousand one hundred twenty-five Euros (EUR 105,125.-) in order to bring it from its current amount of three million three hundred seventy-five thousand six hundred twenty five Euros (EUR 3,375,625.-) to three million four hundred eighty thousand seven hundred fifty Euros (EUR 3,480,750.-) by the issuance of:

- eight hundred forty-one (841) Class E Preference Shares,
- eight hundred forty-one (841) Class F Preference Shares,
- eight hundred forty-one (841) Class G Preference Shares,
- eight hundred forty-one (841) Class H Preference Shares,
- eight hundred forty-one (841) Class I Preference Shares,

to be fully paid up at par value, together with a share premium of EUR 396.31629 per share, i.e. an aggregate share premium of one million six hundred sixty-six thousand five hundred ten Euros (EUR 1,666,510.-), each share vested with the same rights and obligations as the existing preferential shares (the «New Shares»).

Second resolution

INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG II Sàrl, having its registered office in 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg decides to subscribe for the New Shares and full payment of the New Shares and the share premium by contribution in cash, so that the amount of one million seven hundred seventy-one thousand six hundred thirty-five Euros (EUR 1,771,635.-) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate. The other shareholders of the Company have waived their preferential subscription rights.

Third resolution

The general meeting decides to reduce the share capital of the Company by an amount of one million ninety thousand two hundred twenty five Euros (EUR 1,090,225.-) in order to bring it from its current amount of three million four hundred eighty thousand seven hundred fifty Euros (EUR 3,480,750.-) to two million three hundred ninety thousand five hundred twenty-five Euros (EUR 2,390,525.-) by the cancellation of forty-three thousand six hundred nine (43,609) ordinary class A shares held by the Company.

Fourth resolution

The general meeting decides to amend article 7.1 (Subscribed and Paid Up Share Capital) subsequently, that will read as follows.

7.1. Subscribed and Paid Up Share Capital. The Company's corporate capital is fixed at two million three hundred ninety thousand five hundred twenty-five Euros (EUR 2,390,525.-) represented by sixty-four thousand seven hundred and six (64,706) Class A Ordinary Shares, six thousand one hundred eighty-three (6,183) Class E Preference Shares, six thousand one hundred eighty-three (6,183) Class F Preference Shares, six thousand one hundred eighty-three (6,183) Class G Preference Shares, six thousand one hundred eighty-three (6,183) Class H Preference Shares, six thousand one hundred eighty-three (6,183) Class I Preference Shares, all with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) and all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately twenty-one thousand eight hundred euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Ont comparu:

1. INDUSTRI KAPITAL EUROPA B.V., une société de droit de néerlandais, ayant son siège social à Claude Debussylaan 44, 1082 MD Amsterdam, Pays-Bas;
2. BRIALMONT AB, ayant son siège social à Cardellgatan 3, 11436 Stockholm, Suède;
3. KALEXA FÖRVALTNING AB, ayant son siège social à Odenvagen 18, 13338 Saltsjobaden, Suède;
4. MIKAROS AB, ayant son siège social à Osterangsvagen 46B, 18247 Enebyberg, Suède;
5. Monsieur Christopher Masek, demeurant au 3, Palace Gat, Flat 4, W855L5LS, Londres, Royaume-Uni;
6. Monsieur Mads Ryum Larsen, demeurant au 41, Bradbourne Street, Londres SW6 3TF, Royaume Uni;
7. SoMaLo AB, ayant son siège social à Grönviksvägen 141, 167 76 Bromma, Suède;
8. Monsieur James Yates, demeurant au 20, Onslow Avenue, Richmond, TW10 6QB, Royaume-Uni;
9. RICKS HOLDING LIMITED, ayant son siège social à Libra Tower, 23, Olympian Street, 3605 Limassol;
10. Monsieur Kristiaan Nieuwenburg, demeurant au 92, lfield Road, SW10 9AD, Londres, Royaume-Uni;
11. MAJA VERMÖGENSVERWALTUNGSGESELLSCHAFT GmbH, ayant son siège social à Parklee, 9620144 Ham-burg, Allemagne;
12. INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

13. INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG II Sàrl, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Ici représentés par Monsieur Yann Hilpert, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu de treize procurations datées de mai 2007.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme dit avant, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les associés actuels de INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, le 31 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 316 du 19 mars 2004, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire soussigné, le 9 mai 2007, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparants détenant 100% du capital social de INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG Sàrl, ont immédiatement procédé à l'assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social d'un montant de cent cinq mille cent vingt-cinq Euros (EUR 105.125,-) afin de le porter de son montant actuel de trois millions trois cent soixante-quinze mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 3.375.625,-) à trois millions quatre cent quatre-vingt mille sept cent cinquante Euros (EUR 3.480.750,-) par l'émission de:

- huit cent quarante et une (841) parts sociales préférentielles de Class E,
- huit cent quarante et une (841) parts sociales préférentielles de Class F,
- huit cent quarante et une (841) parts sociales préférentielles de Class G,
- huit cent quarante et une (841) parts sociales préférentielles de Class H,
- huit cent quarante et une (841) parts sociales préférentielles de Class I,

entièrement libérées à leur valeur nominale, augmentées d'une prime d'émission de EUR 396.31629 par part sociale, c.-à-d. une prime d'émission globale de un million six cent soixante-six mille cinq cent dix Euros (EUR 1.666.510,-), chacune investie des mêmes droits et obligations que les parts sociales préférentielles existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»).

2. Souscription des Nouvelles Parts Sociales par INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG II Sàrl, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et paiement total des Nouvelles Parts Sociales par paiement en espèces.

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de un million quatre-vingt-dix mille deux cent vingt-cinq Euros (EUR 1.090.225,-) afin de le porter de son montant actuel de trois millions quatre cent quatre-vingt mille sept cent cinquante Euros (EUR 3.480.750,-) à deux millions trois cent quatre-vingt-dix mille cinq cent vingt-cinq Euros (EUR 2.390.525,-) par annulation de quarante-trois mille six cent neuf (43.609,-) parts sociales ordinaires de classe A détenues par la Société.

4. Modification de l'article 7.1. (Capital souscrit et libéré) des statuts de la Société suite à la réduction et à l'augmentation du capital social.

5. Divers.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent cinq mille cent vingt-cinq Euros (EUR 105.125,-) afin de le porter de son montant actuel de trois millions trois cent soixante quinze mille six cent vingt cinq Euros (EUR 3.375.625,-) à trois millions quatre cent quatre-vingt mille sept cent cinquante Euros (EUR 3.480.750,-) par émission de:

- huit cent quarante et une (841) parts sociales préférentielles de Class E,
- huit cent quarante et une (841) parts sociales préférentielles de Class F,
- huit cent quarante et une (841) parts sociales préférentielles de Class G,
- huit cent quarante et une (841) parts sociales préférentielles de Class H,
- huit cent quarante et une (841) parts sociales préférentielles de Class I,

entièrement libérées à leur valeur nominale, augmentées d'une prime d'émission de EUR 396.31629 par part sociale, c.-à-d. une prime d'émission globale de un million six cent soixante six mille cinq cent dix Euros (EUR 1.666.510,-), chacune investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales préférentielles existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Deuxième résolution

INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG II Sàrl, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et les libérer entièrement avec la prime d'émission de sorte que la somme de un million sept cent soixante et onze mille six cent trente-cinq Euros (EUR 1.771.635,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve ayant été fournie au notaire instrumentant, par certificat bancaire.

Les autres associés de la Société ont renoncé à leur droit de vote préférentiel.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social d'un montant de la Société de un million quatre-vingt-dix mille deux cent vingt-cinq Euros (EUR 1.090.225,-) afin de le porter de son montant actuel de trois millions quatre cent quatre-vingt mille sept cent cinquante Euros (EUR 3.480.750,-) à deux millions trois cent quatre-vingt-dix mille cinq cent vingt-cinq Euros (EUR 2.390.525,-) par annulation de quarante-trois mille six cent neuf (43.609,-) parts sociales ordinaires de classe A détenues par la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7.1 des statuts qui sera dès lors lu comme suit:

«7.1. Capital souscrit et libéré. Le capital social de la Société est fixé à deux millions trois cent quatre-vingt-dix mille cinq cent vingt-cinq Euros (EUR 2.390.525,-) représenté par soixante quatre mille sept cent six (64.706) parts sociales ordinaires de classe A, six mille cent quatre-vingt-trois (6.183) parts sociales préférentielles de classe E, six mille cent quatre-vingt-trois (6.183) parts sociales préférentielles de classe F, six mille cent quatre-vingt-trois (6.183) parts sociales préférentielles de classe G, six mille cent quatre-vingt-trois (6.183) parts sociales préférentielles de classe H, six mille cent quatre-vingt-trois (6.183) parts sociales préférentielles de classe I, toutes avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), entièrement souscrit et libéré.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi sur les Sociétés. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi sur les Sociétés trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes est estimé à environ vingt et un mille huit cents Euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Hilpert, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, Relation: LAC/2007/10848. — Reçu 17.716,35 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007086599/211/221.

(070096618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Jasperus, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 129.814.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the third day of July.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Mr Jacob Robert Göran Ehrnrooth, company director, born in Helsingors (Finland), on February 13, 1971, residing at FI-00140 Helsinki, Huvilakutu 4 A4 (Finland);

here represented by Mr Eric Leclerc, private employee, and Mr Jos Hemmer, private employee, both with professional address at L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, by virtue of a proxy given under private seal on June 16, 2007.

Which proxy shall be signed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, acting in its/his here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Denomination - Registered office - Duration- Object - Capital

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of JASPERUS (the Company).

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend - to any company in which it has a direct or indirect substantial interest - and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its shareholder(s). It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at one million three hundred twenty-five thousand euros (1,325,000.- EUR.) consisting of one thousand three hundred twenty-five (1,325) shares with a par value of one thousand euros (1,000.- EUR.) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Administration - Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or the Sole Director, as the case may be.

Art. 8. The Board shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be presided by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 11. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Accounting year - General meetings

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 13. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

The notice to attend the General Meetings provided for by law shall govern the notice for. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the

second Thursday on June at 5.30 p.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2009.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the issued share capital upon incorporation as follows:

Mr Jacob Robert Göran Ehrnrooth, prenamed, one thousand three hundred twenty-five shares 1,325
Total: one thousand three hundred twenty-five shares 1,325

1.- by bringing in of one thousand two hundred thirty-nine (1,239) shares of GARTOK, a limited corporation incorporated under the Luxembourg law, having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, and having a total value of one million two hundred thirty-nine thousand Euros (1,239,000.- EUR).

Effective implementation of the contribution

The above subscriber, here represented as stated hereabove, declares that

- he is the sole full owner of the contributed shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such contributed shares be transferred to him;
- he will carry out all formalities in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

The existence and value of the 1,239 shares is certified by a report of HRT REVISION Sàrl, Réviseur d'entreprises, having its registered office in Luxembourg, of the July 3, 2007, with the following conclusion:

«Conclusion

Based on the work performed and described above, we have no comments on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 1,239 shares with a nominal value of EUR 1,000.- each to be issued».

Which report shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

2.- by paiement in cash of an amount of eighty-six thousand Euros (€ 86,000.-), which has been fully paid up in cash, so that it is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about sixteen thousand two hundred Euros (16,200.- EUR.).

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at four (4) and that of the Auditors at one (1).
- 2) The following have been appointed Directors:
 - Mr Eric Leclerc, private employee, born in Luxembourg, on April 4, 1967, with professional address at L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale;
 - Mr Jos Hemmer, private employee, born in Luxembourg, on August 15, 1952, with professional address at L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale;
 - Mrs Martine Kapp, private employee, born in Luxembourg, on December 10, 1960, with professional address at L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale;
 - Mr Philippe Gilain, private employee, born in Dinant (Belgium), on May 14, 1967, with professional address at L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

3) The following is appointed Chairman of the board of directors:

Mr Eric Leclerc, prenamed.

4) The following is appointed Auditor:

Mr Pascal Fabeck, private employee, born in Arlon (Belgium), on November 16, 1968 with professional address at L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

5) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2013.

6) The Company shall have its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Senningerberg.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte oui précède:

L'an deux mille sept, le trois juillet.

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Jacob Robert Göran Ehrnrooth, administrateur de société, né à Helsingfors (Finlande), le 13 février 1971, demeurant à FI-00140 Helsinki, Huvilakatu 4 A4 (Finlande);

ici représenté par Monsieur Eric Leclerc, employé privé, et Monsieur Jos Hemmer, employé privé, tous les deux avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, en vertu d'une procuration sous seing privé du 16 juin 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée -Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de JASPERUS (la «Société»).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter - des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société - ou emprunter, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, sans procéder par des émissions publiques.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs

en gage, dans l'intérêt des associés. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à un million trois cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.325.000,-) représenté par mille trois cent vingt-cinq (1.325) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, cable, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 17.30 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

Monsieur Jacob Robert Göran Ehrnrooth, prénommé, mille trois cent vingt-cinq actions	1.325
Total: mille trois cent vingt-cinq actions	1.325

1.- Par apport en nature de mille deux cent trente-neuf (1.239) actions de la société GARTOK, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, et ayant une valeur totale de un million deux cent trente-neuf mille euros (€ 1.239.000,-).

Réalisation effective de l'apport

Le souscripteur ci-dessus, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire des actions apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- il accomplira toutes autres formalités aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

La consistance et la valeur de l'apport en nature des 1.239 actions ci-dessus est certifiée exacte par un rapport de HRT REVISION Sàrl, Réviseur d'entreprises, avec siège à Luxembourg, du 3 juillet 2007, dont la conclusion se lit comme suit:

«Conclusion

Based on the work performed and described above, we have no comments on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 417 shares with a nominal value of EUR 1,000.- each to be issued.»

Ledit rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2.- par paiement en espèces de la somme de quatre-vingt-six mille euros (€ 86.000,-), qui a été libéré intégralement par un versement en espèces de sorte que ladite somme se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de seize mille deux cents euros (€ 16.200,-).

Assemblée constitutive

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg, le 4 avril 1967, avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale;

- Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg, le 15 août 1952, avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale;

- Madame Martine Kapp, employée privée, née à Luxembourg, le 10 décembre 1960, avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale;

- Monsieur Philippe Gilain, employé privé, né à Dinant (Belgique), le 14 mai 1967, avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

3) Est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration:

Monsieur Eric Leclerc, prénommé.

4) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Mr Pascal Fabeck, employé privé, né à Arlon (Belgique), le 16 novembre 1968, avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

6) Le siège de la Société est fixé au L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Leclerc, J. Hemmer, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, LAC / 2007 / 16455. — Reçu 13.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Senningerberg, le 24 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007087258/202/403.

(070097081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Moorfield Real Estate Fund Luxembourg Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 19.875,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.110.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007087166/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08680. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

FL Selenia Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 95.230.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007087164/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08685. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

EPX International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 52.739.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007087142/2193/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07115. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

European Free Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 98.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007085859/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06308. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Eurov Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 87.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007085858/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06280. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

BF Partecipazioni S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 110.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007085857/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06272. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Quality & Reliability International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 69.761.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mars 2006

Les mandats de Panayotis Paschalakis administrateur-délégué, Nikolaos Paschalakis et Georgios Stathakos, Administrateurs, et le mandat de Marc Muller, Commissaire aux Comptes sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 se compose comme suit:

- Panayotis Paschalakis, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 24, Praxitelous Street, Politia d'Attique, Grèce, administrateur-délégué

- Nikolaos Paschalakis, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 24, Praxitelous Street, Politia d'Attique, Grèce

- Georgios Stathakos, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 10-12, Ippokratous Str., GR-10679 Athens, Grèce

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 est:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
QUALITY & RELIABILITY INTERNATIONAL S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007085504/717/28.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04681. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Kellogg Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 64.000.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 111.325.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007085724/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06669. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

FEN-Portfolio Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 47.937.

Le bilan au 30 septembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FEN-PORTFOLIO HOLDING S.A.

Signature
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007085722/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06397. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

LBREP III CBC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 129.781.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of June.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 127.959;

Here represented by Mr Régis Galiotto, lawyer, with professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 26, 2007

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LBREP III CBC S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares of one Euro and twenty-five Euro cent (€ 1.25) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the ten thousand (10,000) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr Robert Shaw, Senior Vice President, born on October 5th, 1966 in New York (USA), with professional address at 399 Park Avenue, New York, NY 10022, United States of America;

- Mr Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on March 31st, 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Category B Managers:

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

- Mr John McCarthy, Company Director, born on the 6th of September 1961 in New York (USA), residing at 120 Regents Park Road, London NW1 8XL, United Kingdom;

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.959, et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

ici représenté par M. Régis Galiotto, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination LBREP III CBC S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., précité, déclare souscrire aux dix mille (10.000) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Robert Shaw, Senior Vice President, né le 5 octobre 1966 à New York (USA), ayant son adresse professionnelle au address 399 Park Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle à 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur John McCarthy, administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (USA), ayant son adresse professionnelle au 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, Royaume Uni;

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007. Relation: LAC/2007/16072. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007086594/211/287.

(070096516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Osmantus Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 126.551.

Résolution de l'Associé unique

L'associé unique de la société a décidé en date du 12 juin 2007, d'accepter:

- la démission avec effet au 12 juin 2007 de Mr Claude Beffort en tant que Gérant avec adresse au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

- la nomination avec effet au 12 juin 2007 de Mr Christian Tailleur en tant que Gérant avec adresse au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086270/1012/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06467. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

OCM Luxembourg OPPS Debt Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 129.760.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-sixth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OCM LUXEMBOURG OPPS VII S.à r.l., société à responsabilité limitée existing under the Luxembourg law, having its registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, in the process of being registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg,

represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 21, 2007,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name OCM LUXEMBOURG OPPS DEBT INVESTMENTS S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstan-

ces. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of Shareholders**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM LUXEMBOURG OPPS VII S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for five hundred (500) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Christopher Boehringer, company manager, born on January 1, 1971 in Forbes, New South Wales, Australia, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom;

- Mr Hugo Neuman, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg; and

- Mr Szymon Dec, company manager, born on 3 July 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OCM LUXEMBOURG OPPS VII S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

Ici représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OCM LUXEMBOURG OPPS DEBT INVESTMENTS S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM LUXEMBOURG OPPTS VII S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Christopher Boehringer, gérant de sociétés, né le 1^{er} janvier 1971 à Forbes, New South Wales, Australie, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, Royaume-Uni;

- M. Hugo Neuman, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg; et

- M. Szymon Dec, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16228. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007086645/242/409.

(070096296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Argos Soditic Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 50.717.

—
Extrait d'une résolution du Conseil d'administration du 28 juin 2007

Monsieur Edoardo Bugnone a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Le conseil d'administration a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Le 29 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007086208/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04731. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Jumbio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9221 Diekirch, 173, rue Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 124.207.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JUMBIO S.A. (numéro d'identité 2007 22 01 419), avec siège social à L-5421 Erpeldange (Bous), 29, rue de Mondorf, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 124.207, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 janvier 2007, publié au Mémorial C, numéro 628 du 17 avril 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marc Burdevet, indépendant, demeurant à Ernzen.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Roger Moretoni, retraité, demeurant à Erpeldange (Bous).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-5421 Erpeldange (Bous), 29, rue de Mondorf, à L-9221 Diekirch, 173, rue Clairefontaine, à compter du 1^{er} août 2007 et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-5421 Erpeldange (Bous), 29, rue de Mondorf, à L-9221 Diekirch, 173, rue Clairefontaine, à compter du 1^{er} août 2007.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Diekirch.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (€ 750,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. M. Burdevet, J.-M. Weber, R. Moretoni, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 5 juillet 2007, Relation: CAP/2007/1572. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 juillet 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007087159/236/47.

(070096746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Multilux Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 93.508.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue à Luxembourg le 26 juin 2007

Une erreur est survenue dans l'extrait enregistré en date du 4 juillet 2007 sous référence LSO CG/01363.

Le mandat du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2012.

Pour extrait sincère et conforme

MULTILUX MEDIA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007086258/780/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06710. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Agence Luxembourgeoise Antidopage, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 66, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg G 35.

COMPTES EXPLOITATION 2006

Recettes		Dépenses	
dotation état	12.300,00	cotisation ANADO	213,98
remboursement	146,74	frais personnel 2006	12.131,41
résultat net	1.313,50	frais bureau/administratifs	1.138,21
		frais de contrôles	147,74
		relations internationales	128,90
	13.760,24		13.760,24

BILAN AU 31 DECEMBRE 2006

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
compte courant	17.651,63	Fonds social	18.965,13
résultat de l'exercice	1.313,50		
	18.965,13		18.965,13

BUDGET ANNEE 2007

	Charges	Produits
En caisse		17.651,63
Apports Etat-COSL		30.000,00
Frais personnel	28.300,00	
Frais d'administration et de bureau	1.200,00	
Frais de contrôles	2.000,00	
Matériel	1.250,00	
Cotisations	800,00	
Assurances	1.700,00	

Référence de publication: 2007085860/4322/32.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07481. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.